

INTERCOMMUNALITE VECUE

Depuis près de vingt ans au sein d'un District comme celui du Puy-en-Velay qui regroupe six communes et compte 40 000 habitants, l'intercommunalité est un excellent instrument pour gérer efficacement les Services de Secours et de Sécurité et les transports en commun de tout un bassin de vie. Lorsque les compétences de l'établissement public comprennent «les études et la réalisation des grands équipements intéressant l'agglomération», pour ne pas travailler «à la petite semaine» ou «au coup par coup», les membres d'un nouveau Conseil de District doivent commencer par élaborer une «programmation pluriannuelle», outil indispensable pour une action commune empreinte de clarté et de rigueur.

La richesse multiforme de la vie locale, ses difficultés et ses attentes, se prêtent difficilement à une procédure déductive qui, partant de la définition de quelques objectifs généraux et forcément abstraits, descendrait vers une consécration irréfutable de ce qui est d'intérêt districtal, ou un rejet sans appel de tout le reste. Au fil des ans et de manière imprévue, des idées ont germé, des projets ont été esquissés, des



En compagnie de plusieurs membres du Conseil de District, Serge MONNIER assiste à une réception de travaux

demandes ont été formulées : pour ne rien écarter a priori qui pourrait être important et utile, il vaut mieux adopter un préjugé favorable, et inverser la charge de la preuve en demandant que soit éventuellement démontré le manque d'intérêt de ce qui est proposé. Il faut autant que possible tout embrasser du regard pour ne pas se laisser obnubiler par tel ou tel grand projet dont la réalisation sans doute tardive fera négliger des opportunités, plus modestes, mais fort utiles.

LA REHABILITATION DU PATRIMOINE : UN EXEMPLE DE CHOIX RAISONNE

Sur la Place du Breuil, au centre de l'agglomération se dresse depuis 1893 le Théâtre municipal du Puy-en-Velay, «théâtre à l'italienne» désormais inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. En 1991, la Commission municipale des Affaires Culturelles souhaite que les aménagements intérieurs de cet édifice soient entièrement rénovés pour la célébration prochaine de son centenaire. Le rôle que joue cet équipement unique dans l'agglomération et l'ampleur du projet conduisent le Conseil de District à intégrer cette réhabilitation dans la préparation de sa programmation pluri-annuelle. Il apparaît alors que même si la décision et les financements étaient acquis immédiatement, les délais administratifs et techniques reportent la fin la réhabilitation en 1995-1996 : il faut se faire une raison, la célébration du centenaire ne devra pas s'appuyer sur la réhabilitation du théâtre !

D'autre part, le Conseil de District a aussi accepté de participer à la réhabilitation de l'Hôtel Dieu, l'un des deux éléments essentiels, avec l'Hôpital Général, de l'ensemble architectural situé au pied de la Cathédrale, qu'il importe de

restaurer et de revitaliser. Le programme de l'Hôtel Dieu prévoit l'installation de 80 chambres pour étudiants. Mais les délais administratifs et techniques conduisent à un important effort financier entre 1995 et 1996.

La coïncidence en 1995-1996 de ces deux réhabilitations entraînerait une charge financière insupportable pour le District : il faut choisir ! A l'unanimité, les membres du Conseil de District estiment qu'il faut privilégier le développement de l'enseignement supérieur et que l'ouverture en 1994-1995 d'un Département d'I.U.T. Chimie, Sciences de matériaux, nécessite une offre accrue de logements pour ces nouveaux étudiants. La réhabilitation de l'Hôtel Dieu est donc maintenue pour 1995-1996.

La rénovation du Théâtre n'est pas pour autant abandonnée ; mais compte tenu de la courbe des charges financières, elle est programmée pour 1998-1999. Et il ne faut pas s'endormir : pour que cette rénovation soit achevée en Septembre 1999, il faudra travailler avec sérieux et détermination à la définition du programme dès Janvier 1995.

Il demeure que tout ne doit peut-être pas voir le jour, et que de toute façon tout ne peut pas être réalisé de suite, ne serait-ce qu'en raison des limites des capacités financières. Il faut aussi prendre conscience des délais incompressibles, administratifs, juridiques, techniques, qui empêchent que les constructions sortent de terre «ad nutum» : les élus ne doivent pas se prendre pour des magiciens qui répugnent à attendre et peuvent brûler les étapes.

Les quarante projets mis sur la table devaient être considérés non seulement du point de vue de l'estimation de leur coût, mais aussi de leurs délais de réalisation ; pour ce travail considérable le recours à un cabinet d'études spécialisé fut indispensable pour fournir aux élus un bon instrument d'aide à la décision. Une fois le lancement de toutes les réalisations calé sur les délais minimum du point de vue administratif, juridique et technique, il apparut que les possibilités financières ne permettaient pas de tout faire dans des délais aussi courts.

Le Conseil de District dut effectuer simultanément un certain nombre de choix. Il fallut déterminer l'effort qui pouvait être demandé aux contribuables en contrepartie des équipements divers qui seraient mis à leur disposition. Mais, il fallait encore étaler les réalisations dans le temps, effectuer la transmutation de quelques projets, même en abandonner certains. Ces décisions furent prises en ayant une vision d'ensemble, et en ayant clairement à l'esprit trois critères inséparables : l'intérêt, les délais, le coût. De longues séances de travail furent nécessaires, au cours desquelles tous firent un effort de globalisation, pour que l'arbre ne cache jamais la forêt, et un double effort d'abstraction, à l'égard des limites géographiques des communes et à l'égard des échéances électorales : la vie réelle de l'agglomération et la durée profonde de son activité ignorent ces découpages administratifs et politiques de l'espace et du temps.

Ainsi fut adoptée à l'unanimité des votes exprimés une programmation pluriannuelle sur 8 années, jusqu'à l'an 2000, portant sur 40 projets, dont le financement à la charge du District s'élève à près de 240 MF sur un total de 440 MF. A posteriori se trouvent nettement dégagées les grandes priorités : le désenclavement et les grandes voiries, la formation, et spécialement l'enseignement supérieur, les grands équipements sportifs et culturels, la réhabilitation du patrimoine.

De la programmation d'ensemble, le Conseil de District est maintenant passé à l'examen de la faisabilité de chaque opération et à l'étude détaillée de chaque programme : de nombreux ajustements s'imposent au fur et à mesure que les phases de réalisation se frottent à la complexité du réel. Mais la portée de ces choix techniques et financiers est toujours appréciée dans le cadre de la programmation d'ensemble régulièrement actualisée ; ainsi, dans une intercommunalité sereinement vécue, s'affirme la ténacité d'une volonté commune, à la fois lucide et souple.

Serge MONNIER

Président du District du Puy-en-Velay

Le District du Puy-en-Velay en quelques chiffres

- 6 communes (Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Espasly-Saint-Marcel, le Puy-en-Velay, Vals-près-Le Puy).
- 3 500 hectares - 39 986 habitants.
- 31 membres du Conseil de District, dont les cinq Conseillers Généraux du Puy.
- 8 agents au Service Administratif.
- 106 agents aux Services de Sécurité, d'Incendie et de Secours (dont 38 professionnels et 68 volontaires).
- 28 agents à la SAEM TUDIP (Transports Urbains du District du Puy).

*

- Un budget total de plus de 73 millions de Francs, dont 25 MF pour l'investissement et 48 MF pour le fonctionnement.
- Une fiscalité propre qui recouvre 28 MF d'impôts directs.
- Un Coefficient d'Intégrations Fiscale (CIF) de 0,25 ce qui signifie que lorsqu'un contribuable paie 75 Frs pour sa commune, il verse 25 Frs au District.
- Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant de 6,5 MF en 1993.
- 250 MF d'investissements financés par le District depuis sa création en 1974.
- 40 nouveaux projets programmés de 1992 à l'an 2000, pour un montant total de 440 MF, dont 240 MF à la charge du District.